

Passé entre

La mairie de DOISSIN  
2 Place de la Mairie  
38730 DOISSIN

et

La société -----

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du contrat et ses éventuelles annexes du CCAG-Technique de l'Information et de la Communication et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Réfection de la couverture de la toiture de l'église de DOISSIN**

**Lieu(x) d'exécution** : Eglise de Doissin

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-TIC, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le présent marché valant cahier des charges ;
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de toiture, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 ;
- L'offre technique du titulaire.

## **Article 3 : Conditions de la consultation**

### 3.1 - Délai d'exécution - Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa notification

Les travaux devront être réalisés avant le 26 septembre 2018.

### 3.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

### 3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres de la collectivité : budget général et par des financements extérieurs (emprunts, subventions).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

### 3.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent marché valant cahier des charges ;
- Bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Les formulaires DC 1 et DC 2.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, par mail.

## **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Les formulaires DC 1 et DC 2, joints au dossier de consultation, pourront être utilisés.

#### **Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**

- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail) (formulaire DC 6 ou équivalent) accompagné d'une attestation datant de moins de 6 mois de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales du candidat ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2) ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité faisant mention de la nature des prestations couvertes avant tout commencement de la prestation.

Le candidat est invité à faire, d'ores et déjà, figurer ces pièces au stade de la candidature.

#### **Pièces de l'offre :**

- Le présent marché valant cahier des charges, à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
  - Le bordereau des prix unitaires (BPU) à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
  - Le mémoire technique, établi conformément à l'article 6 du présent document.

### 5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

#### **Garanties et capacités techniques et financières**

## Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50%
2-Prix des prestations	50%

L'analyse des offres donnera lieu à une note finale N calculée de la façon suivante :

$$N = 0.50 \times NT + 0.50 \times NF$$

(NT : note technique ; NF : note financière).

### ➤ **La note technique (NT) : (50 %)**

Le critère de la valeur technique sera évalué d'après le mémoire technique établi par le candidat qui exposera le détail des caractéristiques et des fonctionnalités des matériels.

La note du mémoire technique, calculée sur 50, sera ramenée en une note sur 10 pour application de la pondération à 50 %.

### ➤ **La note financière (NF) : (50 %)**

Elle sera calculée sur 10 (puis pondérée à 50 %), selon la formule suivante :

$$\text{Note prix} : 50 \times MD / M$$

M : Montant de l'offre jugée

MD : Montant de l'offre moins disante (après élimination des offres irrecevables y compris les offres jugées anormalement basses).

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

## **Article 7 : Garanties financières**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## **Article 8 : Prix du marché**

### 8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

### 8.2 - Variations dans les prix

Sans objet

## **Article 9 : Modalités de règlement des comptes**

### 9.1 - Acomptes et paiement partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-TIC.

## 9.2 - Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-TIC et seront établies en un original et 1 copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- le numéro du bon de commande ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la date d'exécution des prestations ;
- le montant des prestations admises, établi conformément au détail des prix unitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées (incluant, le cas échéant le montant de la TVA des travaux exécutés par le ou les sous-traitants) ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.
- la mention de l'assurance professionnelle et sa couverture géographique, pour les artisans immatriculés au répertoire des métiers et les entrepreneurs relevant de l'article 133-6-8 du Code de la sécurité sociale ;

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

**Mairie de Doissin**  
**2 Place de la Mairie**  
**38730 DOISSIN**

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-TIC.

### **Article 10 : Conditions d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

### **Article 11 : Pénalités**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 100,00 €.

Par dérogation au CCAG, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités journalières de retard.

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à 10 % du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

### **Article 13 : Assurances**

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-TIC, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

### **Article 14 : Résiliation du contrat**

#### 14.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 39 à 46 du CCAG-TIC.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

#### 14.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

### **Article 15 : Règlement des litiges et langues**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de GRENOBLE est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### **Article 16 : Clauses techniques particulières**

Les travaux de réfection de la toiture consisteront à :

Mise en place d'un échafaudage en bas de pente pour effectuer les travaux sur la partie en tuiles écailles et sur la toiture couverte en tuiles canal.

Découvrir la couverture tuiles écailles sur face Nord-Ouest, la grande croupe et la demi croupe côté cimetièrè.

Remplacement du litelage et repose des tuiles récupèrèes en fixant une tuile sur cinq

Repasse à tranchées ouverte sur le pan Sud Est et la croupe au-dessus de la porte d'entrèe

Refixation des faitièrès et taille des tuiles dur les arètièrès

Pose de noquets et solives contre le mur

Fourniture et pose de tuiles écailles de remplacement

Sur le toit en tuiles canal repassage à tranchée ouverte

Fourniture de cabrons et de tuiles canal de remplacement

Changement de la planche de rive et fixation des tuiles sur le dessus

Pose de bavette et solin contre le mur

Changement des chéneaux sur plusieurs toitures y compris fonds naissances èquerres

Fourniture et pose de descente y compris coudes

Fourniture et pose de dauphins fontes

Un bâchage devra ètre prévu durant les travaux. Ces travaux comprennent ègalement l'èvacuation des gravats

### **Article 17 : Dèrogations**

Sans objet

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de rèsiliation du marchè à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'intervièns (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictionnès dècoulant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du .....

**NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A .....

Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

(1) Date et signature originales

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....
- La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  
.....  
.....
- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....
- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS (si besoin)

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<b>Totaux</b>			